

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/EZH N° 2026 - 423

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique :	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Assistants Ingénieurs n°21 BAP A " Assistant-e ingénieur-e en biologie animale " est composé comme suit :
------------------	--

<u>Présidente :</u>	Mme Marie TEIXEIRA IR - Inserm
<u>Experts :</u>	Mme Christine BOURGEOIS CRHC - Inserm M. Baptiste LECOMTE IECN - Inserm M. Raphaël THUILLET IEHC - Inserm
<u>Représentante :</u>	Mme Diana ZALA CRHC - Inserm
<u>Membre des instances d'évaluation :</u>	M. Adrien LALOT IEHC - Inserm

Fait à Paris, le 14/09/2026

Pour le Président-directeur général,